

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2009

- : - : - : - : - : -

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire  
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,  
Michel MADORÉ, Alain SEVEQUE Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORE, Christian DELANOË,  
Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Josiane MARAIS,  
Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Françoise  
BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN, André  
SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU, Daniel  
DEPINCE, Jean-Michel HEC Conseillères et Conseillers  
Municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Claude LEPAON (procuration à  
Christian DELANOË), Annick LAMAZURE (procuration à  
Elizabeth LEGRAND) Michel BLOT (procuration à Thierry  
BILLORE), Michèle DEBONO (procuration à Jean-Yves  
LEMÉTAYER), Françoise LUAST (procuration à Dany DAVID).

Secrétaire de séance : Yolanda TESNIERE  
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 15 janvier 2009

Date d'affichage : 29 janvier 2009

Monsieur MÉTRAL souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Michel HEC, nouveau conseiller municipal du groupe Ensemble pour Agneaux qui remplace Madame Patricia DELAFOSSE.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur MÉTRAL demande d'inscrire la question supplémentaire suivante :

Achat de défibrillateurs pour des bâtiments communaux.

### **I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2008**

L'assemblée municipale adopte ce compte rendu **à l'unanimité**.

### **II – CONSTITUTION DE COMMISSIONS SUITE A LA DÉMISSION D'UN ÉLU**

Monsieur MÉTRAL rappelle que Madame Delafosse était membre de la commission des finances et de la commission des sports et de la jeunesse et qu'il convient, suite à sa démission, de reconstituer ces commissions.

Il invite les membres du conseil à procéder au vote :

#### **Commission des Finances :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants :

JM. BARRÉ – JP. RUAULT – J. MARAIS – T. BILLORE – A. SEVÈQUE – JM. HEC  
C. DUGUEY.

#### **Commission des Sports et de la Jeunesse :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Président délégué : JC LEPAON

M. MADORÉ – C. LECOT – C. DELANOË – JP. RUAULT – JM. HEC – F. PICAN

### **III – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET.**

Afin de régulariser la situation d'un agent assurant le ménage de la Mairie, le service au restaurant scolaire et quelques heures à la salle des fêtes, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 30h00 par semaine et ce, à compter du 01 avril 2009.

Monsieur CHAIGNON observe « c'est une bonne chose pour cet agent. Un temps complet à 35h00 eut été encore mieux »

Monsieur METRAL précise que les recrutements de la collectivité doivent répondre à des besoins. Si les besoins le nécessitent, le poste évoluera vers un temps complet.

#### **IV – CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX ; ACHAT D'UN TERRAIN.**

Monsieur CHAIGNON remarque que l'initiative est intéressante car elle répond à une attente des Agnelais. Toutefois il s'interroge :

- Le terrain permet il de répondre à la demande ?
- Les lignes haute tension présentent elles un handicap ?
- Si demain les demandes dépassent les possibilités, quels critères seront pris en compte pour l'attribution des parcelles ?
- L'architecture des parcelles est elle définie ?
- Des visites sur des sites existants seront-elles organisées ?
- La proximité du groupe scolaire permettra elle la mise en place de jardins éducatifs ?

Monsieur LEMÉTAYER expose les critères qui ont conduit la commission d'urbanisme et le Bureau Municipal à proposer ce terrain pour accueillir les jardins.

Tout d'abord, la présence des lignes EDF ne présente pas d'obstacle à leur implantation.

Actuellement, les 3000m<sup>2</sup> de terrain peuvent satisfaire la quinzaine de demandes sans aucun problème. Des parcelles de 50 ou 100m<sup>2</sup> sont adaptées pour démarrer, selon Monsieur LEGARÇON, de l'association des jardins familiaux de Saint-Lô. Dans ce contexte, une trentaine de parcelles peuvent être créées au départ. Dans l'avenir si les demandes étaient importantes, l'extension sur d'autres terrains pourrait être envisagée.

Monsieur LEMÉTAYER précise que la commission d'urbanisme s'est déplacée à Saint-Lô pour visiter les jardins de la route de Tessy lors de sa réunion du 20 décembre dernier. Cependant, la commission pourra éventuellement effectuer d'autres visites et devra se réunir pour se prononcer sur un projet d'aménagement.

Monsieur LEMÉTAYER rappelant le caractère social des jardins familiaux déclare « Il importe de faire découvrir les jardins ; y compris sous un aspect ludique pour les enfants ».

Monsieur MÉTRAL souligne que des jardins d'éveil ont déjà été mis à la disposition des enfants de l'école maternelle.

Monsieur DUGUEY estime que la pratique du jardin par les enfants doit s'inscrire dans un projet éducatif de l'école.

Monsieur LEMÉTAYER ajoute « Les serres municipales doivent être installées à proximité des ateliers municipaux; les jardiniers de la commune pourront être sollicités dans un but pédagogique pour les enfants ou de conseil pour les jardiniers amateurs ».

Monsieur LEMÉTAYER suggère également la mise en place de jardins solidaires en collaboration avec des associations caritatives.

Monsieur CHAIGNON demande « les jardins seront-ils gérés en direct par la commune ou par une association ? »

Monsieur LEMÉTAYER répond « la commune fera les aménagements nécessaires et fixera les grandes lignes mais la gestion sera confiée à une association ».

Monsieur SIMON : « la création d'un second cimetière n'a elle pas été envisagée à une époque sur ces terrains ? »

Monsieur MÉTRAL : « les emplacements réservés pour un second cimetière comme pour le crématorium ont été inscrits dans le PLU. Pendant l'élaboration de ce PLU, une seule observation a été faite pour le crématorium et pour le cimetière, quelques observations de principe»

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'acquérir les parcelles AE566, AE567 et une partie de la parcelle AE571 à la SCI La Corniche de la Falaise pour un montant de 23000€.
- de créer sur ces terrains des jardins familiaux sur une surface de 3000m<sup>2</sup>.
- de réaliser les travaux nécessaires à la viabilisation de ces jardins.

#### **V – CLASSEMENT D'UNE CHAPE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la décision, en date du 25 novembre 2008, de la Commission Nationale des monuments historiques, qui a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques d'une chape rose, propriété de la commune, et mise en dépôt auprès du Conseil Général de la Manche.

Monsieur MÉTRAL rappelle que le classement au titre de monuments historique est une reconnaissance d'intérêt public pour le patrimoine communal.

Les élus seront prochainement invités à participer à une visite de la « Maison de l'Ange » à Saint-André de Bohon ou sont conservés des antiquités et objets d'arts de la commune.

**A l'unanimité**, l'assemblée municipale autorise Monsieur le Maire à accepter le classement au titre des monuments historiques d'une chape rose, propriété de la commune,

#### **VI – ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS.**

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'acheter quatre défibrillateurs à la société Zoll pour mettre en place à la Mairie, à la salle des fêtes, dans la salle omnisports et aux vestiaires du stade.

Une formation à la manipulation de ces appareils sera largement dispensée.

#### **VII – DIVERS**

Mr MÉTRAL donne lecture de la décision n°32/2009 portant sur le renouvellement du contrat de mission d'assistance juridique pour l'année 2009.

#### **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

##### **Questions écrites posées par le groupe « Ensemble pour Agneaux »**

Monsieur CHAIGNON se déclare surpris que cette séance du Conseil Municipal ne permette pas de débattre des orientations budgétaires. Il souhaiterait que ces débats puissent avoir lieu en décembre pour un vote du budget en janvier.

Monsieur MÉTRAL rappelle que le montant des recettes de la commune et notamment la dotation globale de fonctionnement n'est connue qu'au mois de mars. Or, ces informations sont nécessaires pour établir le budget. C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, lors de sa séance du 18 décembre dernier, d'autoriser le Maire à mandater des dépenses, avant le vote du budget 2009 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement.

Monsieur CHAIGNON remarque que la dotation de l'état pouvant être estimée ; rien ne s'oppose au vote du budget en début d'année.

Monsieur MÉTRAL souligne le danger que représente l'inscription d'une recette non confirmée. Il est plus sérieux de voter le budget avec tous les éléments après la réunion de la commission des finances.

Monsieur SIMON déclare avoir reçu le courrier d'une association de riverains qui s'oppose à la présence du futur crématorium. Les riverains regrettent de ne pas avoir été informés de ce projet.

Monsieur MÉTRAL, ayant appris l'existence de cette association par la presse, précise qu'elle n'a jamais demandé à le rencontrer. Il recevra ses représentants si ils le souhaitent, mais ne pourra s'engager tant que la négociation avec le candidat à la délégation de service public actuellement en cours n'aura pas abouti.

Il rappelle que le projet de création du crématorium a été inscrit dans le projet du PLU dès 2003 et qu'une communication a été faite dans la presse dès 2004.

Monsieur MÉTRAL précise que lors de l'enquête publique portant sur le PLU, une seule réserve concernant le crématorium a été portée au commissaire enquêteur. Celle-ci a d'ailleurs été prise en compte et sera négociée avec le délégataire.

Monsieur DEPINCÉ observe qu'une des trois questions écrites de son groupe « Ensemble pour Agneaux » concernant le crématorium n'a plus lieu d'être évoquée après l'intervention de Monsieur SIMON.

Monsieur DEPINCÉ rappelle que le groupe « Agneaux Dialoguons pour Agir » a voté le règlement intérieur du Conseil Municipal ; il doit donc respecter ce règlement sur les questions posées au Maire et les prises de paroles.

Monsieur MÉTRAL comprend la position de Monsieur DEPINCÉ mais concède que l'information reçue ce jour par Monsieur SIMON pouvait être évoquée oralement.

Monsieur CHAIGNON déclare « Le groupe Ensemble pour Agneaux n'est pas opposé à la création de ce crématorium, mais restera attentif aux aspects sécurité et aménagement paysager de ce projet.

Monsieur HEC souhaite connaître le chiffre officiel de la population ainsi que la répartition par âge.

Monsieur MÉTRAL expose les chiffres annoncés : 4095 ou 4163 sur le site Internet de l'INSEE, en donnant les précisions suivantes : 25% de 0 à 19 ans, 17% de 20 à 39 ans, 33% de 40 à 59 ans et 25% de 60 ans et plus.

Monsieur MÉTRAL s'est toutefois adressé au Préfet pour contester ces chiffres.

Monsieur CHAIGNON rappelle « j'avais alerté le Conseil Municipal à la fermeture d'une classe de la maternelle que la population risquait de baisser ».

Il estime que le vieillissement de la population traduit un échec de la politique municipale en matière de logement. « Il est temps de réagir car le coût sera d'autant plus important que la population sera moins nombreuse ».

Monsieur MÉTRAL rappelle le travail effectué pour créer 502 emplois entre 2001 et 2008 et évoque les projets de développement économiques en cours sur la zone de la Croix carrée 2 et à venir sur la zone du Flanquet. « Ce sont les créations d'emplois qui permettront d'accroître la population. »

Monsieur LEMÉTAYER note que si la commune d'Agneaux n'échappe pas à la crise actuelle sur le logement, il convient d'être raisonnablement optimiste car des projets sont, soit en phase d'achèvement de travaux sur le site de l'ancien Leclerc, soit en phase de redémarrer aux Coteaux de la Vire, soit en cours d'étude au bout de la rue du Pré des Vallons.

Il évoque l'intérêt de l'élaboration du PLU qui a permis de dégager des terrains à construire.

Monsieur CHAIGNON « C'est le prix du foncier qui pénalise les jeunes sur Agneaux. Pourquoi la commune ne préempte elle pas ? »

Monsieur MÉTRAL « les prix sont actuellement trop élevés mais le marché fera inévitablement baisser le prix des terrains. Concernant la préemption, la commune n'a pas vocation et ne saurait être un investisseur foncier »

Madame DAVID ajoute « les programmes à destination des primo accédants de la rue du Pré des Vallons doivent permettre l'installation de jeunes sur la commune ».

### **INFORMATIONS**

Monsieur MÉTRAL rappelle le calendrier des réunions concernant l'étude pour l'éventuelle constitution d'une communauté d'agglomération :

restitution : 02 mars 2009

projets des communes et des communautés : 23 mars 2009

conséquences fiscales et financières : 15 avril 2009

gouvernance : 29 avril 2009

Monsieur MÉTRAL suggère de réunir la commission plénière pour préparer les propositions de la commune d'Agneaux.

Tous les membres du Conseil étant d'accord, la séance de réunion de la commission plénière est fixée le 24 février 2009 à 20h30.

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h30.

Le Maire,

A. MÉTRAL